

A PROPOS D'INSTRUCTION OBLIGATOIRE

RÉPONSE DE M C.-J. MAGNAN
AU DISCOURS DE M. T.-D. BOUCHARD, DÉPUTÉ
DE SAINT-HYACINTHE

MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE, (1)

MONSEIGNEUR LE RECTEUR, (2)

M. LE PREMIER MINISTRE (3) ET SES HONORABLES COLLÈ-
GUES, MONSIEUR LE CHEF DE L'OPPOSITION (4), MES-
SIEURS LES CONSEILLERS LÉGISLATIFS, MESSIEURS
LES DÉPUTÉS,

MESDAMES ET MESSIEURS,

Mes premières paroles, ce soir, seront des paroles de gratitude envers l'honorable Premier Ministre et ses distingués collègues, l'honorable Chef de l'Opposition et Messieurs les députés de l'Assemblée législative, qui m'ont si loyalement accordé le précieux privilège de me défendre avant la reprise du débat sur l'instruction obligatoire; je remercie ces honorables personnages d'être venus à cette réunion en aussi grand nombre. Reconnaissance aussi aux honorables membres du Conseil législatif d'avoir répondu à mon appel. Gratitude toute spéciale au député de Québec-Centre qui, immédiatement après le discours du député de Saint-Hyacinthe, réclama pour moi le droit de me défendre.

(1) S. G. Mgr P.-E. Roy, archevêque de Séleucie.

(2) Mgr F. Pelletier, P.A., recteur de l'Université Laval.

(3) Sir Lomer Gouin, premier ministre de la province de Québec.

(4) M. Arthur Sauvé, député des Deux-Montagnes.